

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 23 (1976)
Heft: 7-8

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

wald – Raron – Reckingen – Selkingen – Steg – Ulrichen – Visp.

Installation des sirènes

Les installations d'alarme-eau mises en service ont été reconnues en aval du barrage de la Grande-Dixence, à Mâche, Prolin, La Lurette, Euseigne, Bramois, Sion, Châteauneuf, Pramongn, Grône (13 sirènes).

Équipement

En vue de rendre opérationnelles un maximum de formations et dans un but de décentralisation du matériel, la Confédération a augmenté le volume des fournitures dont l'acquisition est obligatoire pour les cantons, les communes et les établissements.

La valeur totale des équipements répartis sur le territoire du canton s'élève à 11 790 000 francs, soit la propriété des communes et des établissements 9 410 000 francs, la propriété de la Confédération mise à disposition du canton 1 780 000 francs.

Constructions

10 348 places protégées ont été enregistrées dans les abris construits en 1975;

642 demandes de subventions ont été agréées pour des abris et dispositifs;

La situation actuelle compte:

– 52 000 places protégées dans les abris construits selon les normes

1958-1959 (c'est-à-dire dépourvus de ventilation);

103 332 places dans les abris construits selon les normes 1966 – donc ventilés.

Un certain ralentissement se manifeste dans la construction d'abris privés; par contre, le nombre des abris publics augmente sensiblement de même que les constructions de dispositifs.

Le souci des Autorités de promouvoir une politique de relance du marché de la construction influence grandement ce secteur d'activité. Délez

Ville de Lausanne

Inauguration du groupe scolaire des Bergières

Collège et école primaire pour 1140 enfants

Le groupe scolaire des Bergières, à Lausanne, a été inauguré. Dans la soirée, un spectacle a été présenté à l'aula par les élèves.

Cet ensemble comprend non seulement un collège secondaire (neuf cents élèves) et une école primaire (deux cent quarante élèves), mais aussi une salle omnisports, un centre de loisirs et le plus important centre de protection civile de Lausanne (voir «24 Heures» du 5 juin).

Des allocutions du syndic de Lau-

sanne, de M. D. Reymond, directeur et chef du service de l'enseignement secondaire, représentant le chef du Département de l'instruction publique et des cultes, de M. Lévy, directeur des travaux, du pasteur Robert, de M. J. Moreillon, directeur du collège secondaire des Bergières, et de M. P. Vuillemin, directeur des écoles, ont marqué la cérémonie agrémentée de productions des collèges lausannois et de chants des élèves des classes primaires et secondaires. —dr

Surface construite 4350 m²
(88×49,50 m)

Vol. constr. env. 18 700 m³

Coût total estimé 7 000 000 de francs

Poste san. sec. 244 patients 68 pers. - soignant

Poste d'attente 120 hommes

PC de secteur 68 personnes

Réserve eau potable 384 m³

Groupe électrog. sec. BBC

puissance 320 CV/250 Kwa

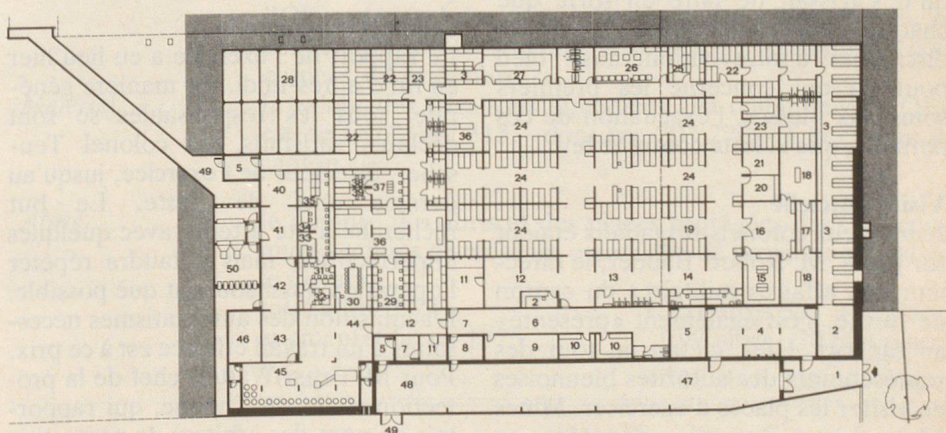
Citerne à mazout 28 000 l

Début des travaux: automne 1972

Plan de l'organisme de protection locale (OPL)

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| 1 Entrée PSS. | 26 Buanderie. |
| 2 Bureau. | 27 Cuisine. |
| 3 Réserve de vivres. | 28 Réserve d'eau. |
| 4 Local de retenue. | 29 Chefs de service. |
| 5 Sas. | 30 Poste de commandement. |
| 6 Réception. | 31 Centre de transmissions. |
| 7 Déshabillage. | 32 Renseignements. |
| 8 Morgue. | 33 Radio. |
| 9 Oxygène. | 34 Téléphone. |
| 10 Effets. | 35 Mécanicien radio. |
| 11 Décontamination. | 36 Réfectoire. |
| 12 Rhabillage. | 37 Chancellerie. |
| 13 Triage. | 38 Officier de liaison. |
| 14 Ambulatoire. | 39 Chef de secteur. |
| 15 Pharmacie – Laboratoire. | 40 Pompes. |
| 16 Préparation. | 41 Distribution sanitaire. |
| 17 Stérilisation. | 42 Distribution électrique. |
| 18 Salle d'opération. | 43 Groupe électrogène. |
| 19 Réanimation. | 44 Groupe de réfrigération. |
| 20 Plâtres. | 45 Ventilation. |
| 21 Rayons. | |
| 22 Dortoir hommes. | |
| 23 Dortoir femmes. | |
| 24 Hospitalisation. | |
| 25 Réserve de linge. | |

- | | |
|--|-------------------------|
| 46 Carburant. | 48 Entrée PC. |
| 47 Engins pour sapeurs-pompiers de guerre. | 49 Sortie. |
| | 50 Traitement de l'air. |



Mardi 31 août: Ouverture; conférence de presse

Mercredi 1er septembre: Journée de la protection civile

Assemblée générale de l'Association des communes suisses

Jedi 2 septembre: Cours de formation pour l'élimination des ordures

Vendredi 3 septembre: Cours de formation pour le mesurage du bruit (voir programme page 186)